

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 13 JUIN 2023

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président , M. BODLET, BULTOT, EVRARD, PIETTE, Bourgmestres, MM. BRION, COX, DETAILLE, DUMONT, PERIN de JACO, ROSIERE, VERMER, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, et M. ROCHETTE, secrétaire.

EXCUSES : MM. BESOHE, BOUSSIFET, de WOUTERS de BOUCHOUT et VINCKE, Conseillers.

LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE, A :

1. à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.
2. été informé de l'arrêté du Gouverneur du 26 janvier 2023 approuvant la modification budgétaire n° 01/2023 de la zone de police.
3. été informé que le Collège de police a décidé de recruter et de nommer :
 - en sa séance du 21/04/23 : un INP à la fonction d'inspecteur membre Dir Intervention à la date du 01/07/23 et un INP à la fonction d'agent de quartier membre Dir Proximité à la date du 01/07/23 ;
 - en sa séance du 01/06/23 : un INP à la fonction d'inspecteur membre Dir Intervention à la date du 01/09/23.
4. décidé à l'unanimité :
 - de déclarer vacant le mandat de chef de corps de la zone de police ;
 - fixer la catégorie dans laquelle le mandat à pourvoir est réparti, à savoir catégorie 2 ;
 - lancer l'appel aux candidatures en vue du recrutement d'un chef de corps pour la zone de police ;
 - fixer à 30 jours à compter du jour de la publication de l'appel fait par la direction du personnel de la direction générale de la gestion des ressources et de l'information de la police fédérale, le délai dans lequel l'acte de candidature devra être introduit pour être recevable ;
 - recourir à une commission locale de sélection et déterminer sa composition.
5. décidé à l'unanimité de déclasser et d'autoriser la mise en vente, après retrait de l'équipement police, au plus offrant, du véhicule Peugeot 207, n° de châssis VF3WE9HP0AW12177.
6. décidé à l'unanimité de déclasser et de retirer de l'inventaire du patrimoine de la zone de police le matériel obsolète suivant : 2 éthylomètres, 1 écran PC, 1 scanner, 1 fax, 1 machine à écrire électrique, 21 imprimantes.
7. décidé à l'unanimité de publier un emploi CALog Niv C assistant administratif membre Dir PLIF avec mise en place au 01/11/2023. Le mode de sélection sera l'interview par le chef de corps.

LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :

1. décidé à l'unanimité d'accorder à l'INPP BAUME la non-activité préalable à la pension à dater du 01/07/23.
2. décidé à l'unanimité de ratifier la décision du Collège de police du 21 avril 2023 constatant l'inaptitude physique définitive de l'INPP HEBETTE et de l'autoriser à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/04/2023.
3. décidé à l'unanimité de recruter, pour une durée de six mois à partir du 01/07/23, Mme TUSSET comme technicienne de surface via un contrat de travail de 19 hrs/semaine.

4. décidé, à l'unanimité :
- 4.1. que l'accident du travail du 22/02/2023 survenu à M. X, membre du personnel, est consolidé le 22/05/23 sans incapacité permanente ;
- 4.2. que l'accident du travail du 07/06/2022 survenu à Mme. Y, membre du personnel, est consolidé le 07/10/2022 sans incapacité permanente ;
- 4.3. que l'accident du travail du 27/10/2022 survenu à Mme. Z, membre du personnel, est consolidé le 27/01/23 sans incapacité permanente ;
- 4.4. que l'accident du travail du 07/06/2022 survenu à Mme. Z, membre du personnel, est consolidé le 13/06/2022 sans incapacité permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,

F. ROCHETTE.

Le Président,

Ch. BASTIN.